



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
16 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
**Soixante-quatorzième session**  
Genève, 28 novembre-2 décembre 2016

**Rapport du Groupe de travail du cadre  
stratégique et du budget-programme  
sur sa soixante-quatorzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 novembre au 2 décembre 2016

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-quatorzième session .....	2
II. Résumé du Président .....	3
III. Questions d'organisation.....	5
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Groupe de travail .....	7
II. Participation .....	8

GE.16-22300 (F) 310117 010217



\* 1 6 2 2 3 0 0 \*

Merci de recycler



## I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-quatorzième session

### **Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2018-2019, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **Examen des descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2018-2019**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **Examen des descriptifs de programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2016-2017, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence**

(Point 6 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

*Sachant* que les activités prévues dans le plan-programme biennal et le budget-programme de la CNUCED devraient être menées dans le respect du Maafikiano de Nairobi et des autres mandats confiés,

*Prenant note* de l'Azimio de Nairobi,

1. *Approuve* le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019, publié sous la cote TD/B/WP(74)/CRP.2/Rev.1, à l'exception du projet de remaniement du sous-programme 1 ; les descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2018-2019, publiés sous la cote TD/B/WP(74)/CRP.3/Rev.1 ; et la liste révisée de produits pour l'exercice biennal 2016-2017 (chap. 12 – Commerce et développement), publiée sous la cote TD/B/WP(74)/CRP.4/Rev.1 ;

2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de pleinement tenir compte des observations formulées et des contributions apportées pendant la soixante-quatorzième session du Groupe de travail ainsi que des documents TD/B/WP(74)/CRP.2/Rev.1 et TD/B/WP(74)/CRP.3/Rev.1, afin de soumettre au Secrétaire général de l'ONU le projet révisé de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019 et le projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2018-2019 en vue de leur examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires ;

3. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de pleinement tenir compte du document TD/B/WP(74)/CRP.4/Rev.1 et de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des produits remaniés ;

4. *Recommande* au Conseil du commerce et du développement d'examiner, à sa soixante-troisième session, la question du remaniement du sous-programme 1 ;

5. *Demande* au secrétariat de veiller à ce que les avis exprimés par les États membres au sujet des programmes et du budget pendant les délibérations intergouvernementales tenues à la soixante-quatorzième session du Groupe de travail, organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement, soient communiqués en temps opportun aux organes compétents ;

6. *Décide* d'établir, d'ici la prochaine session où le Groupe de travail examinera le plan-programme biennal, un processus visant à revoir les réalisations escomptées du secrétariat et les indicateurs de succès, ainsi que les critères et les paramètres de mesure des

résultats figurant dans le plan-programme biennal de la CNUCED, afin de mieux appuyer la mise en œuvre du plan-programme biennal et du budget-programme ;

7. *Prend note* de la publication tardive des documents et de l'absence, dans le plan-programme biennal de la CNUCED, de notes explicatives concernant la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi ;

8. *Prie* le Conseil du commerce et du développement de convoquer des consultations informelles afin de finaliser le mandat des futures sessions du Groupe de travail.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Compte rendu des travaux**

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-quatorzième session à Genève du 28 novembre au 2 décembre 2016.

### **B. Déclarations liminaires**

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Namibie, au nom du Groupe africain ; Bahamas, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; Slovaquie, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; Estonie, au nom du Groupe D ; Japon, au nom du groupe JUSSCANNZ ; Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; Égypte ; Kenya ; Nigéria ; Maroc ; Brésil ; État de Palestine ; Algérie et Iraq.

### **C. Séances informelles**

3. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **D. Décisions du Groupe de travail**

#### **1. Débat consacré à un nouveau mécanisme de financement des activités de coopération technique de la CNUCED** (Point 3 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé «Concept note on a funding mechanism for pending technical cooperation requests received by UNCTAD» (TD/B/WP(74)/CRP.1). Dans ce document, il était proposé de créer un mécanisme qui contribuerait à mieux faire face aux demandes de coopération technique reçues grâce aux ressources financières disponibles. Il y était principalement prévu d'élaborer régulièrement des propositions de projets que le secrétariat communiquerait tous les deux mois aux donateurs ; d'organiser, chaque semestre, des réunions de coordination donateurs-bénéficiaires qui concerneraient un programme en particulier (modalité 1) ou un pays bénéficiaire (modalité 2) ; de mettre à jour la base de données en ligne contenant les demandes et de réexaminer le mécanisme dans le cadre d'une réunion de haut niveau à mi-parcours.

5. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné qu'il fallait que le secrétariat joue un rôle actif de coordination afin de mieux prendre en compte les besoins et les cycles de planification des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Plusieurs

représentants et délégations ont estimé qu'il fallait examiner de manière plus approfondie les critères que les hauts responsables de la CNUCED retiendraient pour choisir les programmes. De plus, certains représentants ont affirmé qu'il importait que la base de données contenant les demandes soit actualisée et qu'il était nécessaire que l'on dispose de plus amples informations sur les incidences budgétaires de la proposition. En outre, certains représentants et délégations ont proposé d'organiser les réunions semestrielles immédiatement avant ou après les sessions du Groupe de travail. Concernant le parti que le secrétariat tirait des produits des réunions, une délégation a estimé qu'il fallait améliorer l'établissement des rapports.

6. Le secrétariat a indiqué que les précisions relatives au mécanisme seraient revues afin que l'accent soit davantage mis sur la modalité 1, qui était la plus réaliste. En ce qui concerne les préoccupations liées au budget, les activités de fond seraient intégralement financées au moyen des ressources existantes, en particulier les séances informelles (organisées parallèlement aux séances ordinaires comme celles du Groupe de travail), et aucune ressource supplémentaire ne serait détournée des autres activités fondamentales de coopération technique. Les produits des réunions de coordination donateurs-bénéficiaires guideraient l'élaboration de descriptifs de projet complets et sur mesure et la mise en œuvre d'activités de suivi plus précises avec les donateurs et les bénéficiaires, ce qui permettrait de faire concorder les sources et les demandes de financement. En outre, le principal critère de sélection serait le nombre de demandes relatives à des produits et/ou programmes spécifiques. D'autres critères seraient ultérieurement examinés en consultation avec les pays donateurs et les bénéficiaires. Qui plus est, la base de données en ligne contenant les demandes, importante source d'information, serait mise à jour et remaniée de manière à mieux indiquer le statut des demandes récentes recevables, et comprendrait des exemplaires des courriers relatifs aux demandes. Les demandes et projets récents ou futurs s'inscriraient dans le cadre bénéfique d'une gestion axée sur les résultats en matière de conception de projets, de communication d'informations financières et générales, ainsi que de suivi. Une version révisée du document TD/B/WP(74)/CRP.1 sur le mécanisme de financement, évoquant les questions abordées et les observations formulées, a été distribuée aux participants. Il faudrait examiner plus avant ce document avant de pouvoir l'adopter.

7. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de poursuivre ses consultations avec les groupes régionaux en vue d'établir dès que possible un consensus sur le nouveau mécanisme de financement.

## 2. Conclusions concertées

(Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail a examiné l'avant-projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période (TD/B/WP(74)/CRP.2), les descriptifs de programme contenus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (TD/B/WP(74)/CRP.3) et la liste révisée de produits pour l'exercice biennal 2016-2017 (chap. 12 – Commerce et développement) (TD/B/WP(74)/CRP.4).

9. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté succinctement le champ de l'examen mené par le Groupe de travail à sa soixante-quatorzième session et son lien avec le processus global d'établissement du budget du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il a apporté des précisions sur les principaux éléments nouveaux et remaniements proposés dans les documents à l'examen.

10. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont insisté sur la nécessité de transposer fidèlement le mandat du Maafikiano de Nairobi et les autres activités pertinentes dans le programme de travail de la CNUCED. De nombreuses délégations ont évoqué des domaines précis dans lesquels les travaux découlant du Maafikiano de Nairobi étaient importants et devaient être renforcés – notamment l'appui

aux pays les moins avancés, l'intégration d'une perspective de genre, le financement du développement, l'assistance au peuple palestinien, ainsi que le commerce électronique et l'économie numérique – et ont estimé qu'il convenait de bien les intégrer au programme de travail de la CNUCED.

11. Le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019, les descriptifs de programme contenus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et la liste révisée de produits pour l'exercice 2016-2017.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

12. À la séance plénière d'ouverture, le 28 novembre 2016, le Groupe de travail a élu M<sup>me</sup> Tehmina Janjua (Pakistan) Présidente et M. Taavo Lumiste (Estonie) Vice-Président-Rapporteur.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

13. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/282), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Débat consacré à un nouveau mécanisme de financement des activités de coopération technique de la CNUCED.
4. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2018-2019, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence.
5. Examen des descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2018-2019.
6. Examen des descriptifs de programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2016-2017, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence.
7. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Groupe de travail.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Groupe de travail**

(Point 7 de l'ordre du jour)

14. À sa séance plénière de clôture, le 2 décembre 2016, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session (voir annexe I).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 9 de l'ordre du jour)

15. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante-quatorzième session.

## Annexe I

### **Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
  - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
  - b) Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED : Technologie et logistique.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### Participation<sup>1</sup>

1. Les États membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Autriche	France
Bélarus	Sénégal
Brésil	Ouganda
Estonie	Zimbabwe
  
2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Algérie	Kenya
Bahamas	Madagascar
Bangladesh	Mexique
Belgique	Namibie
Bhoutan	Oman
Bosnie-Herzégovine	Pakistan
Burundi	Pologne
Cambodge	Slovaquie
Chili	Somalie
Congo	Suède
Djibouti	Togo
Équateur	Tunisie
Grèce	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	
  
3. L'État non membre observateur ci-après était représenté à la session :

État de Palestine
  
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union européenne
  
5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session :

Centre international pour le commerce et le développement durable

---

<sup>1</sup> Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/WP(74)/INF.1.